

M. le président suppléant: A l'ordre. Je crois que l'honorable député devrait songer à donner à d'autres députés l'occasion de poser des questions. Il aimerait, je crois, procéder à un certain interrogatoire. Or si cet interrogatoire devait durer de vingt à vingt-cinq minutes, personne d'autre ne pourrait poser de questions. Il lui est toujours loisible de le reprendre.

M. Jones: On a partiellement répondu à ma question. Le ministre pourrait-il nous indiquer le montant de l'assurance, la valeur de cette assurance, le montant des primes détenues par le Gouvernement et, si possible, le mode de placement de ces primes.

L'hon. M. Gregg: La valeur totale des polices en vigueur est de quelque \$68,286,000.

M. Johnston: Combien ont été abandonnées?

L'hon. M. Gregg: Au 31 mars 1950: 1,092.

M. Jones: Au total, quel est le montant des primes retenues en contre-partie de cet élément du passif?

L'hon. M. Gregg: Il y en a pour \$5,996,000, inscrit au compte du ministère des Finances.

M. Harkness: J'allais poser cette question. Bref, en contre-partie des polices on détient des primes d'une valeur de \$5,996,000. On a reçu au total \$6,700,000. Ce supplément de \$900,000 représente-t-il un bénéfice? Qu'est-ce au juste?

L'hon. M. Gregg: Voici qui répondra peut-être à la question de mon honorable ami. Les décaissements au titre des paiements au décès, etc., de paiements à l'égard des primes ont atteint \$311,021.83, ce qui laisse un solde net de \$5,996,868.05, soit au total, \$6,307,889.88.

M. Wright: Quel intérêt verse le ministère des Finances à la caisse d'assurance en ce qui concerne la réserve dont elle a la jouissance.

L'hon. M. Gregg: Trois et demi pourcent.

M. Harkness: On n'a pas encore répondu à ma question. Il y a écart de \$5,900,000 quant au montant des primes retenues en contre-partie des polices. Apparemment les décaissements ont été de \$311,000, ce qui laisse environ un demi-million. Ma première question était la suivante: "A-t-on réalisé un bénéfice de \$800,000, ou ce qu'on pourrait appeler ainsi?" Il semble qu'il soit réduit de \$311,000. Je ne sais pas si c'est vraiment le cas. On a, semble-t-il, une encaisse de \$6,700,000.

L'hon. M. Gregg: Je ferai volontiers parvenir une copie du bilan à l'honorable député.

M. Lennard: Lorsqu'une société d'assurance émet une police, en règle générale l'assuré pos-

[M. Harkness.]

se à une police acquittée d'une certaine valeur à l'égard de tout montant dépassant, je crois, les trois premières primes. En est-il de même dans le présent cas? Si un ancien combattant verse quatre primes et ensuite laisse sa police déchoir possède-t-il quelque part de propriété dans cette assurance? S'il n'en a pas, on s'écarte de la pratique généralement suivie par les sociétés d'assurance.

L'hon. M. Gregg: Ce principe s'applique à cette assurance. Je ne sais pas au juste le nombre de primes qu'il faut verser, par exemple, pour bénéficier d'un certain montant d'assurance acquitté. Le même principe s'applique à cette assurance.

M. Johnston: Le ministre nous a indiqué, il y a un instant le nombre de polices périmées; il l'a fixé à plus de mille. Je n'ai pas saisi le nombre exact. A tout événement, le ministre peut-il nous donner les raisons de ces déchéances? Combien de temps leur accorde-t-on pour remettre ces polices en vigueur, s'ils le désirent?

L'hon. M. Gregg: Je suppose que c'est pour les mêmes motifs que la plupart d'entre nous laissons déchoir nos polices dans les sociétés d'assurance ordinaires,—c'est que nous n'avons pas l'argent requis pour acquitter les primes. Si l'intéressé peut surmonter les difficultés qui l'ont obligé à abandonner sa police, il peut renouveler sa demande et obtenir une nouvelle police.

M. Johnston: Combien de temps a-t-il pour rétablir sa police?

L'hon. M. Gregg: Jusqu'à la date ultime, chaque fois qu'elle peut être fixée. Il peut adresser une nouvelle demande. L'honorable député veut peut-être dire, combien de temps sa police courra si elle a été en vigueur pendant plusieurs années. Je ne puis lui fournir ce renseignement au pied levé. Je tâcherai de le lui obtenir.

M. Johnston: Lui fait-on un remboursement en espèces s'il ne continue pas de payer ses primes?

L'hon. M. Gregg: Cette question permettra peut-être d'apporter des éclaircissements sur le sujet. J'ai dit que le nombre de polices déchuës était de 1,092, mais on me dit qu'il y en a eu 3,505. Sur ces 3,505, on en a rétabli 2,413; il y en a donc encore 1,092 qui restent déchuës.

M. Johnston: Fait-on un remboursement en espèces à l'égard de celles qui ne sont pas rétablies? Quel taux d'intérêt verse-t-on sur leur placement?

L'hon. M. Gregg: J'obtiens ce renseignement pour mon honorable ami.